

SÉANCE DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Jean-Yves Gentil (PS), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Jean Bourquard (PS), André Burri (PDC), Marie-Françoise Chenal (PDC), Maëlle Courtet-Willemin (PDC), Loïc Dobler (PS), Jâmes Frein (PS), Gilles Froidevaux (PS), Yves Gigon (PDC), Frédéric Lovis (PCSI), Marcelle Lüchinger (PLR), Murielle Macchi-Berdat (PS), Claude Mertenat (PDC), André Parrat (CS-POP), Emmanuelle Schaffter (VERTS) et Thomas Stettler (UDC)

Suppléants : Martial Farine (PS), Vincent Eschmann (PDC), Françoise Chaignat (PDC), Jean-François Pape (PDC), Josiane Daepf (PS), Fabrice Macquat (PS), Anita Chevrolet (PDC), Gabriel Friche (PCSI), Stéphane Brosy (PLR), Valérie Bourquin (PS), Aude Zuber (PDC), Esther Gelso (CS-POP), Anselme Voirol (VERTS) et Damien Lachat (UDC).

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 59 députés et des observateurs de Moutier et Sorvilier.)

1. Communications**2. Questions orales**

- Giuseppe Natale (CS-POP) : Fermeture du Laboratoire cantonal (partiellement satisfait)
- Frédéric Juillerat (UDC) : Pose d'un revêtement phono-absorbant à Courfaivre (satisfait)
- Maurice Jobin (PDC) : Gestion des poubelles aux abords des routes cantonales (satisfait)
- Erica Hennequin (VERTS) : Inscription du principe de souveraineté alimentaire dans la législation cantonale (satisfaite)
- Michel Choffat (PDC) : Leçons de natation à l'école primaire (satisfait)

Présidence du Gouvernement**3. Question écrite no 2762**

**Conséquences du futur accord-cadre sur le rattachement institutionnel à l'UE ?
Damien Lachat (UDC)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes**4. Question écrite no 2757**

**Occupation des requérants d'asile à Porrentruy.
Thierry Simon (PLR)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

5. Question écrite no 2761
Politique d'asile asphyxiée.
Thomas Stettler (UDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

6. Motion no 1126
Il faut améliorer durablement la qualité des eaux de la Birse
Cédric Vauclair (PS)

(Ce point est renvoyé à une prochaine séance.)

7. Modification de la loi sur l'énergie (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 10, alinéa 2

Gouvernement et majorité de la commission

² Des exigences accrues sont fixées pour les bâtiments chauffés aux énergies fossiles. Elles sont fixées de manière à être moins élevées pour les bâtiments chauffés au gaz naturel que pour les bâtiments chauffés à d'autres énergies fossiles.

Minorité de la commission

² Des exigences accrues sont fixées pour les bâtiments chauffés aux énergies fossiles.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 43 voix contre 9.

Article 12, alinéa 1

Gouvernement et majorité de la commission

¹ Les bâtiments à construire comportant au moins cinq unités d'occupation et alimentés par une centrale de chauffe doivent être équipés des appareils requis pour l'établissement du décompte individuel des frais de chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Minorité de la commission

¹ Les bâtiments à construire alimentés par une centrale de chauffe doivent être équipés des appareils requis pour l'établissement du décompte individuel des frais de chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 19.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 56 députés.

8. Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 26, alinéa 2

Gouvernement et majorité de la commission

² A l'extérieur des localités, les carrefours de routes importantes, les tunnels et les giratoires doivent être éclairés.

Minorité de la commission

(Pas d'alinéa 2.)

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 24 voix contre 20.

Les autres alinéas de l'article 26, le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 52 députés.

9. Arrêté octroyant un crédit destiné à cofinancer les études de réalisation d'un tronçon à double voie sur la ligne ferroviaire Delémont-Bâle (section Grellingen-Duggingen).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 56 voix contre 1.

**10. Postulat no 358
Recycler plutôt qu'incinérer.
Frédéric Juillerat (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 358 est rejeté par 46 voix contre 11

**11. Question écrite no 2756
H18 Delémont-Bâle : à quand cet axe « route nationale » ?
Alain Lachat (PLR)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**12. Question écrite no 2758
La Poste : rester compétitif mais pas à n'importe quel prix !
Serge Caillet (PLR)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**13. Question écrite no 2764
PNRD : à quand un projet de mise en valeur de cheval des Franches-Montagnes ?
Vincent Wermeille (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**14. Question écrite no 2766
Internet haut débit.
Josiane Sudan (PDC)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de l'Economie et de la Coopération

15. Modification du décret sur la fusion de communes (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 23a, alinéa 2

Gouvernement et minorité 1 de la commission :

² La demande doit intervenir dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente modification. La procédure est soumise à émolument.

Majorité de la commission :

² La demande doit intervenir dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente modification. La procédure est soumise à un émolument de maximum 30 points.

Minorité 2 de la commission :

² La demande doit intervenir dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de la présente modification. La procédure n'est soumise à aucun émolument.

Au vote : - la proposition de la minorité 2 de la commission l'emporte, par 37 voix contre 17, sur la proposition de la majorité de la commission ;
- la proposition de la minorité 2 de la commission est acceptée par 44 voix contre 8 pour la proposition du Gouvernement et de la minorité 1 de la commission.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 57 députés.

16. Question écrite no 2760

**Hasard ou fait-on jouer les ficelles au siège du programme de l'intégration ?
Romain Schaer (UDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

17. Question écrite no 2765

**Cohabitation entre vaches-mères et tourisme dans le Jura
Jacques-André Aubry (PDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

37. Résolution no 166

**Marche citoyenne pour le climat !
Christophe Terrier (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 166 est acceptée par 37 députés.

Les procès-verbaux nos 97 et 98 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 11.40 heures.

Delémont, le 19 novembre 2015

Le président :
Jean-Yves Gentil

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître